



## Bureau Veritas Exploitation SAS

DIJON  
6 rue Marcel Dassault  
21000 DIJON France  
Mail : [cedric.dufour@bureauveritas.com](mailto:cedric.dufour@bureauveritas.com)

## A l'attention de SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUCTION  
100B RUE DU PLAVITOUT  
7700 MOUSCRON

Copie à M. LOUCHART, M. DELOBEL

# Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

PEMP 3A AVEC STABILISATEURS GENIE GS-5390 N°  
GS9007-44870 N° LOC44870



**Intervention du** 19/05/2026

**Coordonnées du site :**  
**Nom du site :** MERCIER AUTO

**Lieu d'intervention :**  
100B RUE DU PLAVITOUT  
7700 MOUSCRON

**Numéro d'affaire :** 30220933  
**Référence du rapport :** 30220933/1.25.11.R  
**Rédigé le :** 19/05/2026  
**Par :** Cédric DUFOUR  
Ce document a été validé par son auteur

**Références client**  
LOC44870

Ce rapport contient 1 fiche

**Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection**  
Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

*Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (\*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

## Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

*Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.*

## Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

## Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. LOUCHART Julien.

## Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

### PEMP 3A AVEC STABILISATEURS : 1

✘ Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER MOUSCRON  
Marque: GENIE Type: GS-5390 n°série: GS9007-44870 n°interne: LOC44870

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

## ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

### Fiche N° 1 : PEMP 3A AVEC STABILISATEURS

N° interne : LOC44870

Localisation : MERCIER MOUSCRON

Marque : GENIE

Type : GS-5390

N° de série : GS9007-44870

Année de mise en service : 2007

Année de fabrication : 2007

Point vérifié	Actions à entreprendre
4.7- Stabilisateurs	<b>Assurer le bon fonctionnement des stabilisateurs et de la stabilisation automatique (fonctionnement par à-coups des stabilisateurs et pas de validation de la mise à niveau automatique)</b>
Code Obs. : CD/190526/124201/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 19/05/2026 <b>NOUVEAU</b>
7.2- Constitution, fixation, plancher	<b>Dégrippé l'extension arrière</b>
Code Obs. : CD/190526/124803/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 19/05/2026 <b>NOUVEAU</b>
7.2- Constitution, fixation, plancher	<b>Remettre en état les guides extension cassé.</b>
Code Obs. : CD/190526/124650/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 19/05/2026 <b>NOUVEAU</b>
7.3- Protection contre les chutes de hauteur	<b>Remettre en place les goupilles manquantes sur les gardes-corps.</b>
Code Obs. : CD/190526/124359/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 19/05/2026 <b>NOUVEAU</b>
7.4- Protection contre les risques de cisaillement	<b>Assurer le fonctionnement de l'arrêt avec temporisation lors de la descente</b>
Code Obs. : CD/190526/124927/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 19/05/2026 <b>NOUVEAU</b>
11.23- Détecteur de dévers	<b>Régler le limiteur de dévers. (coupure à 2° au lieu des 3°)</b>
Code Obs. : CD/190526/124522/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 19/05/2026 <b>NOUVEAU</b>

Vous pouvez souscrire à l'option  
Data View



Aucune image  
disponible

<b>Fiche N°1</b>	<b>PEMP 3A AVEC STABILISATEURS</b>	<b>N° série : GS9007-44870</b>
	<b>Marque : GENIE</b>	<b>N° interne : LOC44870</b>

	<b>Type : GS-5390</b>	<b>Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004</b>
	<b>Année de mise en service : 2007</b>	
	<b>Année de fabrication : 2007</b>	<b>Localisation : MERCIER MOUSCRON</b>

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. LOUCHART Julien

- ✘ Avis général : Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

### Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

### Caractéristiques

Energie(s) : <b>Hydraulique, Thermique</b>	Carburant : <b>Gazole</b>
C.M.U. (kg) : <b>680</b>	Nb de personnes : <b>4</b>
Hauteur de levage (m) : <b>16.2</b>	Compteur horaire : <b>2703</b>
Châssis : <b>Automoteur</b>	Marquage Constructeur : <b>CE</b>

Avertisseur(s)

Sonore(s) : <b>Charge / moment</b>	Lumineux : <b>Charge / Moment</b>
------------------------------------	-----------------------------------

Mécanismes

Type de structure : <b>Ciseaux</b>	Dispositif de maintien à l'horizontale : <b>Par conception</b>
Bras pendulaire : <b>Non</b>	

Dispositifs de sécurité

Anti-écrasement en position basse : <b>Arrêt automatique avec temporisation et écran fixe</b>	Parachute : <b>Clapets anti-retour pilotés</b>
---	--

### Équipements

Désignation : <b>Plate-forme</b>	Vérifié : <b>Oui</b>
----------------------------------	----------------------

Marque : <b>Genie</b>	Type : <b>Acier</b>
Nb personnes : <b>4</b>	Capacité (kg) : <b>680</b>

Dimensions

Longueur (m) : <b>3.83</b>	Largeur (m) : <b>1.83</b>
----------------------------	---------------------------

Extension(s) : <b>Oui</b>
---------------------------

### Aspects documentaires

#### **Carnet de maintenance**

Modification importante : <b>Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance</b>
--

### Charges et essais

Essais : <b>Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).</b>
--

#### **Description et conditions d'exécution des essais**

(2)

Fiche N°1

PEMP 3A AVEC STABILISATEURS

N° série : GS9007-44870

Marque : GENIE

N° interne : LOC44870

Description : **Plate-forme** : **Charge**  
**uniformément répartie.**

Charge d'essai estimée (kg) : **680**

Déclenchement du limiteur de charge

Charge (kg) : **720.0**

## Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	8 Organes de service et de manoeuvre
Équipements	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
Suspentes	8.2 Interdiction d'emploi
Appareil de mesure utilisé	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A Aspects documentaires	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
A.1 Carnet de maintenance	8.5 Identification des organes de service
A.2 Affichage capacité	8.6 Retour automatique au point neutre
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.7a Avertisseur sonore
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.7b Avertisseur lumineux
A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE	8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires
A.14 Notice d'instruction	8.11 Poste de dépannage
A.17 Rapports de vérification	8.13 Poste de sauvetage prioritaire
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	8.14 Sélecteur de postes de conduite
1 Accès installés à demeure	10 Mécanismes
1.5 Accès à la nacelle ou plate-forme	10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
3 Charpente	10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
3.3 Lests et contrepoids	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
3.21 Mât, tourelle, flèche, bras, ciseaux	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
4 Châssis	10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
4.4 Organes de roulement	10.9 Protection des organes mobiles de transmission
4.5 Ossature, châssis porteur	10.12 Freins de stationnement
4.7 Stabilisateurs	10.16 Frein de translation
5 Source d'énergie	10.18 Limitation de la vitesse de translation
5.1 Dispositif de séparation générale	11 Dispositifs de sécurité
5.2 Equipements, canalisations	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
7 Poste de conduite	11.2 Autres limiteurs de course/hors course
7.2 Constitution, fixation, plancher	11.3 Limiteur de charge
7.3 Protection contre les chutes de hauteur	11.5 Parachute ou dispositif équivalent
7.4 Protection contre les risques de cisaillement	11.19 Indicateur de dévers
	11.23 Détecteur de dévers
	11.26 Asservissement des stabilisateurs
	11.27a Asservissement PV/GV
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» PEMP 11